

Démarche d'adaptation au changement climatique de la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ ET PLAN D'ADAPTATION

RÉSUMÉ NARRÉ DU DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ

« Marais d'Yves, raconte-nous ton histoire ! »

Historiquement, je me suis formé à la faveur du comblement d'un ancien golf marin. C'est ce qui explique que je ne dépasse pas les 5 mètres en mon point le plus haut. J'étais donc, à l'origine, un espace maritime composé exclusivement de vase et colonisé par endroit par une végétation de prés-salés, avant d'être marais. Pendant un temps, j'ai fonctionné comme un estuaire avec la présence d'une petite rivière La Gères, qui se jetait en mer dans la baie, jusqu'à ce qu'au Moyen-âge, son embouchure soit comblée par du sable et des galets. Je formais alors une vaste dépression marécageuse et que marais je suis devenu. En parallèle, je suis par moment inondé par la mer à la faveur de submersions marines. Je suis donc, par nature, un espace soumis aux influences de la mer et de la terre.

A partir du 19^{ème} siècle, côté mer, j'accumule du sable sur mon rivage à la faveur des courants marins et de la houle. Je dessine alors au fur et à mesure un nouveau cordon dunaire, qui me permettra d'accueillir petit à petit une lagune, de 40 hectares aujourd'hui. A cette même époque, côté terre, je dois faire face au détournement des eaux douces qui m'alimentent. Les « coupables » ? L'Homme et la construction du canal de Charras qui déroutent définitivement les eaux de La Gères vers le fleuve Charente. Je deviens alors marais desséché. Au cours de ce siècle, l'Homme continue d'accroître son emprise avec le développement d'infrastructures de transport : une route (D137) et une voie ferrée, m'isolant cette fois-ci de mes camarades de l'arrière littoral. Je commence alors à perdre progressivement de ma naturalité.

S'ensuit une période où l'Homme n'en finit pas de m'aménager et de m'exploiter. L'extraction de matériaux (sable, galets) modifie mon relief naturel et favorise la présence de nouveaux plans d'eau. La création d'un réseau de fossés parfait mon assèchement. La construction de digues de terre isole ma lagune de tout contact avec la mer. Ma vocation devient alors agricole. Finalement, celle-ci se limitera à un élevage extensif de bovins. Plus récemment, l'implantation d'un complexe ostréicole sur 25 hectares déstabilise la dynamique de mon rivage.

En 1981, mon inscription en réserve naturelle me permet, au même moment, d'échapper à mon aménagement en parc de loisirs aquatiques. Ma mise sous statut de protection marque alors une nouvelle page de mon histoire, tournée depuis vers la protection d'un riche patrimoine naturel. Malgré mon faciès anthropique, je suis reconnu comme une zone humide littorale au rivage préservé, seul site côtier non urbanisé entre les cités de la Rochelle et Rochefort. A l'image de mon passé, j'ai connu deux nouvelles submersions marines, au cours de ces dernières décennies (1999, 2010). La dernière fut tragique pour les Hommes (décès, habitations inondées). Alors pour se protéger, ils ont décidé de construire une nouvelle digue, qui m'enclave encore un peu plus de l'arrière du littoral. D'espace naturel « primaire » à celui d'espace naturel anthropique, c'est aujourd'hui au tour du dérèglement climatique d'être à l'origine, de mon évolution à venir. Elévation rapide du niveau marin, sécheresse, submersions marines à répétition..., autant de conséquences directes du changement climatique qui en l'espace d'un siècle, pourrait me voir, à terme, retourner à la mer. Faut-il y voir là le signe d'un retour vers mon état originel ? Oui, c'est possible ! C'est, d'ailleurs, l'hypothèse retenue par mes « gardiens » et gestionnaire de la réserve. Pour savoir comment ils comptent

m'accompagner dans cette histoire, partez à la découverte des récits qu'ils m'ont écrits.



RÉSUMÉ DU PLAN D'ADAPTATION

Par nature, le marais d'Yves est un espace naturel vulnérable à l'aléa submersion marine, du fait de son contexte géomorphologique et topographique. Le changement climatique et plus particulièrement la hausse du niveau marin viennent accentuer cette vulnérabilité existante. Pour autant, cela ne signifie pas que le dérèglement climatique, renommé ainsi du fait de la responsabilité de l'Homme dans ce phénomène, ne sera pas à l'origine d'importantes transformations sur le site. Au contraire, c'est avec une certaine certitude que le gestionnaire de la réserve entrevoit pour le futur du marais d'Yves sa maritimisation, véritable pied de nez à l'histoire du site, espace maritime à ses origines. La concrétisation de ce scénario peut-il survenir à moyen-long terme à la faveur de l'élévation de la mer des Pertuis charentais, ou, à plus court terme, à l'occasion d'une submersion marine ? C'est donc bien le « quand » de cette maritimisation qui reste une incertitude pour le gestionnaire.

Bien que ce retour annoncé de la mer favorise l'expansion de certains habitats marins benthiques intertidaux comme les prés-salés, ce scénario se traduit, à l'échelle du périmètre de l'aire protégée, par une perte de diversité biologique, du fait de l'homogénéisation des milieux naturels. Pour l'équipe

de la réserve, cela signifie aussi accepter de perdre sa capacité d'intervention sur les habitats terrestres (gestion hydraulique, maîtrise du développement de la végétation) et de changer sa façon de gérer et d'intervenir sur le site. La présence prochaine d'une digue traversante l'aire protégée, construite dans le cadre de la stratégie du territoire en matière de protection du littoral, aura-t-elle un effet de ralentissement sur le processus de « marinsation » des secteurs terrestres de la réserve ? La question reste en suspens. A l'inverse, ce qui est incontestable, c'est que ce nouvel ouvrage accentue l'enclavement du site, coincé d'une part entre une augmentation du niveau de la mer et une succession d'infrastructures : digue, voie ferrée, route départementale, véritables barrières difficilement franchissables pour les milieux naturels et leurs espèces.

Dans ce contexte, l'équation à résoudre pour le gestionnaire se complexifie pour envisager le recul de l'écosystème littoral en amont dans les terres. Localement, c'est donc l'état de conservation des habitats côtiers qui risque de se dégrader. Alors quelle position adopter et défendre pour la LPO, au regard de la mission que lui a déléguée l'Etat et qu'elle s'attache à poursuivre depuis 40 ans : préserver durablement les milieux remarquables et les espèces de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves ? Le gestionnaire prône la thèse d'un retour vers plus de naturalité où les échanges Terre-Mer s'opèrent en libre évolution et où son intervention se limite à accompagner la transformation de l'écosystème littoral sous l'effet du changement climatique. En d'autres termes, il s'agit de favoriser l'expression naturelle de la géomorphologie côtière ainsi que la mobilité du trait de côte. Cela ne signifie pas, pour autant, "observer" et "ne rien faire". Cela signifie aider la nature, le patrimoine naturel de la réserve à s'adapter à l'évolution du climat et des conditions environnementales. Autrement dit, le gestionnaire ne lutte pas contre l'inéluctable « marinsation » des secteurs terrestres littoraux de la réserve. Par ailleurs, il travaille à garantir une place aux enjeux biodiversité, amenés à disparaître du périmètre de l'aire protégée du fait de la maritimisation, dans les démarches de

recomposition spatiale du territoire. Et se laisse aussi le droit de faire appel au génie écologique pour intervenir de manière plus ou moins proactive pour faciliter, par exemple, la migration des espèces vers les marais rétrolittoraux du fait du recul du trait de côte (corridors écologiques - climatiques, translocation ...), et ce, avec le concours de nombreux partenaires. La position de la LPO, en matière d'adaptation de la gestion de la réserve naturelle du marais d'Yves au changement climatique, s'inscrit dans l'esprit de ce qui fait l'identité même de cet espace : le caractère naturel de son rivage.

CONSULTEZ EN INTÉGRALITÉ

[Diagnostic de vulnérabilité
et plan d'adaptation](#)



©D.Pacaud – Réserve naturelle du Marais d'Yves